(Nº 127.)

Chambre des Représentants.

Séance du 10 Mai 1839.

RAPPORT fait par M. Verdussen, au nom de la section centrale, sur le projet de loi d'un crédit de fr. 4,985,058-20, destiné à solder éventuellement le sémestre échéant en 1839, de la rente de cinq millions de florins, mise à charge de la Belgique par l'art. 13 du traité de paix (1).

Messieurs,

La proposition du gouvernement, faite dans votre séance du 2 de ce mois, ne pouvant être envisagée que comme une conséquence de la signature du traité de paix entre la Belgique et la Hollande, a été adoptée par toutes vos sections, ainsi que par la section centrale, après vérification faite par celle-ci de l'exactitude des chiffres.

Le rapporteur, VERDUSSEN. Le président,

FALLON (ISIDORE).

⁽¹⁾ La section centrale était composée de MM. Fallon (Isidore), président, De Florisone, F. De Mérode, De Sécus, Jadot, Rogier, et Verdussen, rapporteur.